

AVIS

Certificat relatif à une décision ministérielle en conformité à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Personne de contact : Shannon Huss Rédacteur communal **3**9 01 33 - 235 shannon.huss@habscht.lu

Par la présente, il est certifié que la demande du 23 juillet 2025 présentée par AGRO-PROJEKT S.A., mandatée par Monsieur WEBER Joé, 9, rue du Merschgrund, L-8373 Hobscheid, aux fins d'obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre du recouvrement d'un réservoir à purin/lisier existant à Hobscheid, a été accordée par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 11 septembre 2025 (réf.: EAU/AUT/25/0693).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale, ceci du ^{2 3 SEP. 2025} au **0 3 NOV. 2025** inclus.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

> Eischen, le 2 2 SEP. 2025 Pour l'administration communale

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

Paul Reiser

Serge Hoffmann

Place Denn Tél.: 39 01 33-1 www.habscht.lu